



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

voirie

Question écrite n° 87861

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions dans lesquelles un agriculteur peut être appelé à apporter son concours à la collectivité locale pour assurer le déneigement des voiries communales même sans être titulaire du permis de conduire poids lourds. Il lui demande si un agriculteur retraité qui a l'expérience de la conduite des tracteurs pendant toute sa vie active peut être admis à participer à ce service dans les mêmes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87861

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2281